



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice :

39

Présents :

30

Votants :

39

Pouvoirs :

9

Absent :

0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOUI El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

**17 Concession de Service Public (CSP) - Gestion des marchés, fêtes foraines et foire aux marrons -
Présentation du rapport d'activité 2025 - Société MANDON SOMAREP**

■ Rapport de présentation :

Ahmed BOUKHALFA, Conseiller Municipal

Par contrat de concession en date du 1^{er} mai 2023, la ville de Creil a délégué à la société SAS MANDON SOMAREP, l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire aux marrons pour une durée de 6 ans, du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2029.

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, le titulaire du contrat de délégation de service public doit transmettre à la collectivité le rapport d'activité y afférent. Le rapport retraçant l'activité 2025, a été adressé à la ville de Creil, par la société SAS MANDON SOMAREP. Ledit rapport fait aujourd'hui, en séance publique, l'objet d'une présentation au conseil municipal. Ce rapport a été adressé aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2025 des concessions portant sur l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire.

Vous êtes appelés à PRENDRE ACTE

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le 19/10/2026

S²LO

ID: 060-216001743-20261019-17DEL_CM131026-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles

Vu le rapport d'activité 2025, ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 08 octobre 2026,

Vu l'avis de la commission « Aménagement, Transition Écologique, Commerce et Cadre de Vie » en date du 22 septembre 2026,

Considérant que le titulaire du contrat de délégation de service public doit transmettre à la collectivité le rapport d'activité y afférent, et que celui-ci doit être présenté en Conseil Municipal,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide Prend acte :

Article unique: Prend acte du rapport annuel d'activité 2025 de la société SAS MANDON SOMAREP, concessionnaire du service public relatif à l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire.

CREIL, le **19 OCT. 2026**
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance